

RCS : MONTLUCON

Code greffe : 0303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTLUCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00089

Numéro SIREN : 533 505 418

Nom ou dénomination : 2P IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2023 sous le numéro de dépôt 1009



**SARL 2P IMMOBILIER
72 AVENUE DE L'EUROPE
03110 MONTLUCON**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION**



SARL 2P IMMOBILIER

**72 avenue de l'Europe
03100 MONTLUCON**

SARL au capital de 20 000 Euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 2P IMMOBILIER
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 15 novembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- ✓ De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- ✓ De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nos travaux ont porté sur les comptes annuels établis au 31/12/2022.

Le bilan fait apparaître :

Un actif de 1 520 K€ qui intègre principalement :

- Des immobilisations corporelles pour 971K€ en 2022 contre 1107K€ en 2021,
- Des créances clients pour 0K€ en 2022 contre 61K€ en 2021,
- Des disponibilités pour 548K€ en 2022 contre 409K€ en 2021.

Un passif de 1 520K€ qui intègre principalement :

- Des capitaux propres pour 682K€ en 2022 contre 581K€ en 2021 dont un résultat net de l'exercice qui présente un bénéfice de 106K€ en 2022 (contre 85K€ en 2021),
- Des dettes financières auprès des établissements de crédit pour 672K€ en 2022 contre 814K€ en 2021,
- Des emprunts et dettes financières diverses pour 147K€ en 2022 (idem 2021)
- Des dettes fournisseurs pour 3K€ en 2022 (idem 2021)
- Des dettes fiscales et sociales pour 16K€ en 2022 (contre 33K€ en 2021)

Le compte de résultat fait apparaître les principaux éléments suivants :

- Un chiffre d'affaires de 315K€ en 2022 contre 295K€ en 2021
- Des charges externes pour 15K€ en 2022 contre 15K€ en 2021
- Des impôts et taxes pour 43K€ en 2022 contre 45K€ en 2021
- Des dotations aux amortissements et provisions pour 136K€ en 2022 (idem 2021).

➔ **Le résultat d'exploitation s'élève donc à 163K€ en 2022 contre 143K€ en 2021.**

➔ **Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 106K€ en 2022 contre 85K€ en 2021.**

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ✓ A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ✓ A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 novembre 2023.

Le commissaire aux comptes et à la transformation
SARL VISAS 4 COMMISSARIAT

Emily STRICKLAND

Commissaire aux comptes et
à la transformation
Gérante - Associée